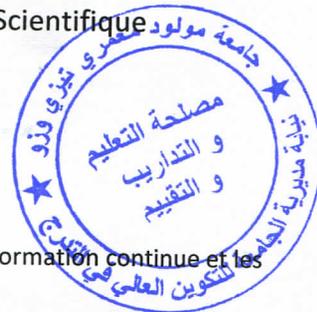


REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou



Vice Rectorat chargé de la formation supérieure du premier et deuxième cycles, la formation continue et les diplômes, et la formation supérieure de graduation

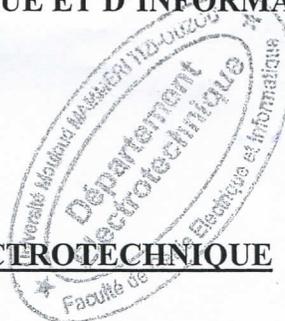
Demandes d'inscription aux master et DEUA

Liste des étudiants de la **faculté : Génie Électrique et Informatique**

21 DEC. 2021

N°	Nom	Prénom	Opérations	Avis
1	SIDER	CHABHA	Master 2 (R.E)	Favorable
2	BENMAROUF	MOURAD	Master 2 (M.E)	Favorable
3	BOUZEMBRAK	FATIHA	Master 2 (R.E)	Favorable
4	MOUSSAOUI	MALIKA	Master 2 (M.E)	Favorable
5	REBOUH	LARBI	DEUA vers L3 ETH	Favorable
6	YAHIAOUI	KARIM	DEUA vers L3 ETH	Favorable
7	MANSOUR	HASSENE	DEUA vers L3 ETH	Favorable
8	RACHEK	MADJID	DEUA vers L3 ETH	Favorable

UNIVERSITE MOULOUD MAMMARI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DE GENIE ELECTRIQUE ET D'INFORMATIQUE



DEPARTEMENT D'ELECTROTECHNIQUE

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION D'EQUIVALENCE ET
D'ORIENTATION**

En l'an deux mille vingt et un et le 01 du mois de Décembre à 10h00 , s'est tenue une réunion de la commission d'équivalence et d'orientation du département d'Electrotechnique de la Faculté de Génie Electrique et d'Informatique de l'Université Mouloud MAMMARI de Tizi-Ouzou.

Membres de la commission :

Mr. BIROUCHE Chafik

Chef de Département Electrotechnique

Mr. DICHE Arezki

Chef de Département Electrotechnique Adjoint à la Pédagogie

Mr. BECHOUCHE Ali

Chef de Département Electrotechnique Adjoint à la Post-Graduation

Mr. MOUDOUD Mustapha

Responsable de la filière électrotechnique

Mr. HADDAD Salah

Responsable du Master Electrotechnique Industrielle

Mr. OTMANE CHERIF Tahar

Responsable du Master Réseaux Electriques

Mr. BOUKAIS Boussad

Responsable du Master Machines Electriques

Mr. ZAOUIA Mustapha

Responsable de la licence électrotechnique

Ordre du jour : La commission a reçu au total 28 Dossiers, l'ordre du jour puisé des demandes incluses dans ces dossiers peut se résumer comme suit :

- Intégration des études de Master 2 par les diplômés Ingénieurs.
- Intégration des études de Licence par les diplômés DEUA.
- Inscription en Master 1 des étudiants titulaires d'un diplôme de licence
- Demande d'inscription à un second Master des étudiants titulaires d'un diplôme de Master
- Demande de reprise d'études de Licence et de Master

1. Intégration des études de Master 2 par les diplômés Ingénieurs.

Le tableau ci-dessous dresse la liste nominative des candidats :

N°	Noms et prénoms	Option du diplôme d'Ingénieur	Université d'origine
1	BENMAROUF Mourad	Commande électrique	U de Batna
2	BOUZEMBRAK Fatiha	Réseaux électriques	UMMTO
3	DELLYS Abdellah	Energie et environnement	U de Tlemcen
4	SIDER Chabha	Réseaux électriques	UMMTO
5	TIGUERCHA Ahmed	Réseaux électriques	UMMTO
6	MOUSSAOUI Malika	Machines électriques	UMMTO



Le nombre de candidats (06) ne dépasse pas les 10% de l'effectif des étudiants de la promotion Master 1, les 6 candidats sont tous éligibles. Il faut noter néanmoins que les deux candidats **DELLYS Abdellah et TIGUERCHA Ahmed n'ont pas fourni de relevés de notes, leurs dossiers sont par conséquent rejetés.**

Des relevés de notes équivalents au Master 1 seront délivrés aux 4 autres candidats à partir de leurs relevés des notes des trois années du cursus d'ingénieur et des deux années du tronc commun.

Trois cas peuvent se produire :

1°- Le candidat totalise 60 crédits : il est donc orienté en Master 2 vers l'une des spécialités des Masters du département, selon le profil des diplômes et la capacité d'accueil de chaque spécialité.

2°- Le candidat totalise un nombre de crédits inférieur à 60 et supérieur à 45 : il est donc orienté en Master 2 avec dettes du MASTER 1, vers l'une des spécialités des Masters du département, selon le profil des diplômes et la capacité d'accueil de chaque spécialité.

3°- Le candidat totalise un nombre de crédits inférieur à 45 : il ne peut pas s'inscrire en Master 2, sa candidature n'est pas retenue.

Le tableau ci-dessous résume les résultats de l'opération d'équivalence, il précise le nombre de crédits capitalisé et la spécialité vers laquelle le candidat est orienté.

Numéro	Noms et prénoms	Nombre de crédits capitalisé					Avis de la commission	Spécialité
		S1		S2		Total		
		Moy	Cré	Moy	Cré			
1	BOUZEMBRAK Fatiha	10,01	30	10,25	30	60	Admise en M2	Réseaux électriques
2	SIDER Chabha	10,46	30	11,13	30	60	Admise en M2	Réseaux électriques
3	BENMAROUF Mourad	10,56	30	10,22	30	60	Admis en M2	Machines électriques
4	MOUSSAOUI Malika	10,83	30	10,62	30	60	Admise en M2	Machines électriques

La commission précise que chaque candidat retenu doit faire l'intégralité des unités pédagogiques du S3 dont il n'a pas capitalisé les crédits et l'unité PFE du S4.

2. Intégration des études de Licence par les titulaires du diplôme de DEUA.

Le département a enregistré 4 demandes, le tableau ci-dessous dresse la liste nominative des candidats :

N°	Noms et prénoms	Option du diplôme de DEUA	Université d'origine
1	MANSOUR Hassene	Maintenance en instrumentation	U d'Oran
2	RACHEK Madjid	Machines électriques	UMMTO
3	REBOUH Larbi	Electrotechnique	U de Béjaia
4	YAHIAOUI Karim	Machines électriques	UMMTO

Les dossiers ont été traités et des relevés de notes équivalents ont été établis. Selon les textes officiels, seuls les candidats totalisant un nombre de crédits supérieur ou égal à 120 crédits peuvent être retenus pour une intégration des études de licence.



Le tableau ci-dessous résume les résultats des opérations d'équivalence.

PV Equivalent Annuel la 2ème Année Licence en Electrotechnique (2020/2021)										
N°	Noms et Prénoms	Semestre3		Semestre4		Deuxième Année		Crédits Acquis en 1ère	Crédits Acquis en (1+2)	Observation
		Moyenne	Nbre de Crédits	Moyenne	Nbre de Crédits	Moyenne	Crédits Acquis			
1	YAHIAOUI Karim	08,18	22	09,11	13	08,65	35	60	95	Admis(e) avec dettes en L3
2	RACHEK Madjid	07,89	13	10,47	30	09,18	43	60	103	Admis(e) avec dettes en L3
3	REBOUH Larbi	07,33	17	09,01	18	08,17	35	60	95	Admis(e) avec dettes en L3
4	MANSOUR Hassene	07,85	15	11,37	30	09,61	45	60	105	Admis(e) avec dettes en L3

PV Equivalent à la Licence en Electrotechnique (2020/2021)											
N°	Noms et Prénoms	Semestre 5		Semestre 6		Troisième Année		Crédits Acquis en 1ère Année	Crédits Acquis en 2ème Année	Crédits Acquis durant le Curcus(1ère+2ème +3ème)	Observation
		Moyenne	Nbre de Crédits	Moyenne	Nbre de Crédits	Moyenne	Crédits Acquis				
1	YAHIAOUI Karim	06,39	04	09,08	21	07,74	25	60	35	120	Retenu(e)
2	RACHEK Madjid	09,87	22	11,65	30	10,76	60	60	43	163	Retenu(e)
3	REBOUH Larbi	10,37	30	04,93	08	07,65	38	60	35	133	Retenu(e)
4	MANSOUR Hassene	06,03	05	09,93	26	07,98	31	60	45	136	Retenu(e)



3. Demandes d'Inscription en Master 1 des étudiants titulaires d'un diplôme de licence hors UMMTO et anciennes Licences UMMTO

Le département a enregistré 4 demandes, le tableau ci-dessous dresse la liste nominative des candidats :

N°	Noms et prénoms	Spécialité du diplôme	Université d'origine
1	DEMDOUM Aghilas	Electrotechnique	U de Bouira
2	MESSAI Hamza	Réseaux électriques	U de Tebessa
3	OUKFIF Fatma	Systèmes électrotechniques	UMMTO
4	ZAROURI Mohamed Arezki	Electrotechnique	U de Bouira

Les moyennes des 06 semestres sont résumées dans le tableau ci-dessous :

La moyenne de classement est calculée selon la formule (voir arrêté N° 714 du 03 novembre 2011) :

$$M_C = M_{SE} * (1 - a * (r + d/2 + s/4))$$

N°	Noms / Prénoms	MS1	Ses	MS2	Sess	MS3	Sess	MS4	Sess	MS5	Sess	MS6	Sess	MC
1	DEMDOUM Aghilas	10,55	2	10,39	2	9,95	1	12,29	1					
2	MESSAI Hamza													
3	OUKFIF Fatma	11,93	1	10,57	1	10,89	2	10,64	2	09,46	2	11,26	1	10,25
4	ZAROURI Mohamed Arezki	9,06	2	8,6	2	10,38	2	10,24	2					

Il faut noter **qu'un seul dossier** a fourni l'intégralité des relevés des notes, les autres sont incomplets (manque relevé des notes).

Après étude des 5 dossiers reçus par le département, la commission a émis les avis suivants :

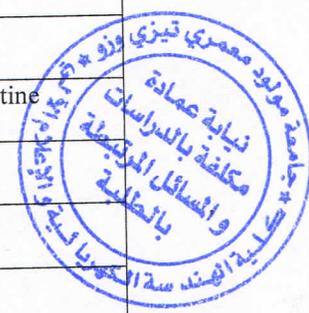
N°	Noms / Prénoms	Spécialité du diplôme	Avis de la commission	Spécialité d'affectation	Observation
1	DEMDOUM Aghilas	Electrotechnique	Défavorable	-----	Manque RN S5,S6
2	MESSAI Hamza	Réseaux électriques	Défavorable	-----	Manque tous les RN
3	OUKFIF Fatma	Systèmes électrotechniques	Défavorable	Machines électriques	RAS
4	ZAROURI Mohamed Arezki	Electrotechnique	Défavorable	-----	Manque RN S5,S6

Les membres de la commission précisent que tous les candidats retenus doivent s'engager à respecter scrupuleusement les règles d'assiduité, faute de quoi l'administration prendra les dispositions prévues par la réglementation. La spécialité d'affectation des étudiants retenus dépend de leur classement et des capacités d'accueil dans chaque spécialité.

4. Demandes d'Inscription à un deuxième Master :

Le département a enregistré 12 demandes, le tableau ci-dessous dresse la liste nominative des candidats :

N°	Noms et prénoms	Spécialité du diplôme	Université d'origine
01	AZIRI Achour	Automatique	UMMTO
02	AZIZI Merzouk	Electromécanique	UMMTO
03	BABOU Aghiles	Génie Mécanique	UMMTO
04	DEBIT Yahia	Génie Mécanique	UMMTO
05	GASMI Lyes	Electrotechnique Industrielle	UMMTO
06	HETTAL Salim	Génie Mécanique	UMMTO
07	MEDANE Khaled	Electrotechnique Industrielle	UMMTO
08	NEMOUCHI Meriem	Maintenance multi technique	U de Constantine
09	OUBADJA Meziane	Automatique	UMMTO
10	RABIA Redouane	Automatique	UMMTO
11	SADI OUFELLA Hakim	Electrotechnique Industrielle	UMMTO
12	ZAMECHE Abderrahmane	Commande électrique	U de Béjaia

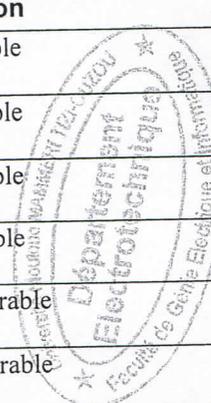


La commission s'est basée sur le contenu des programmes des parcours de formation de chaque candidat pour estimer si leurs profils conviennent aux différents parcours de Master assurés au département d'électrotechnique.

Après analyse des programmes des parcours de formation de licence des candidats, la commission estime que les profils des candidats titulaires d'un Master en Génie mécanique ne leur permettent pas de suivre correctement un Master en Electrotechnique dans une durée de deux années à moins de les inscrire en 3^{ème} année Licence, vu le nombre de matières fondamentales à l'électrotechnique non suivies dans leurs parcours de licence.

Pour les autres candidats, la commission a dressé le tableau ci-dessous résumant les résultats des affectations dans les différentes spécialités des Masters de la filière électrotechnique en fonction des places disponibles.

N°	Noms et prénoms	Spécialité du diplôme	Décision	Observation
01	AZIZI Merzouk	Electromécanique	Favorable	Machines électriques
02	GASMI Lyes	Electrotechnique Industrielle	Favorable	Machines électriques
03	MEDANE Khaled	Electrotechnique Industrielle	Favorable	Machines électriques
04	RABIA Redouane	Automatique	Favorable	Réseaux électriques
05	AZIRI Achour	Automatique	Défavorable	Diplôme non fourni
06	BABOU Aghiles	Génie Mécanique	Défavorable	Profil insuffisant
07	DEBIT Yahia	Génie Mécanique	Défavorable	Profil insuffisant
08	HETTAL Salim	Génie Mécanique	Défavorable	Profil insuffisant



09	NEMOUCHI Meriem	Maintenance multi technique	Défavorable	Diplôme de Master non fourni Diplôme de Licence non daté Imprimé non conforme 10 au lieu de 26 Programme détaillé de Licence non fourni Profil insuffisant
10	OUBADJA Meziane	Automatique	Défavorable	Diplôme non fourni
11	SADI OUFELLA Hakim	Electrotechnique Industrielle	Défavorable	Diplôme non fourni
12	ZAMECHE Abderrahmane	Commande électrique	Défavorable	Diplôme non fourni

5. Demandes de reprise d'études de Licence et de Master en électrotechnique:

La première demande émane de l'étudiant OUTAFOUT Anis après une interruption des études lors de l'année universitaire 2020-2021. La commission est favorable à sa reprise d'études à condition que l'intéressé présente un justificatif de son interruption des études.

La deuxième demande émane de l'étudiant MENAS Abdelkader, inscrit pour la première fois en Master 1 en électrotechnique, spécialité machines électriques durant l'année 2012/2013. Après une interruption, l'intéressé désire reprendre ses études et être intégré dans le parcours de formation de Master, spécialité machines électriques. La commission lui a établi un relevé de notes équivalent sur la base de son relevé des notes de l'année 2012/2013. La commission est favorable à sa reprise d'études à condition que l'intéressé présente un justificatif de son interruption des études.

Il appartient aux services de la scolarité de vérifier le nombre d'inscriptions autorisé de chacun de ces deux étudiants.

La séance fut levée à 11h30min.

Tizi-Ouzou, le : 01/12/2021
P/la commission, Le chef de département

